



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP REZE
SAID REZE-VERTOU-ST PHILBERT
2 RUE EUGENE ORIEUX
44403 REZE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 20 59 496 304 229
Déclarant 2 (C) : 17 43 306 170 032
Référence de l'avis : 23 44 A366639 39
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

19 RUE ARTHUR HONEGGER

44400 REZE

Numéro FIP : 440 53 10 0392209789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 44054

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP REZE
SAID REZE-VERTOU-ST PHILBERT
2 RUE EUGENE ORIEUX
CS 80144
44403 REZE CEDEX

Somme qui vous est remboursée

39,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 4061 8803 510X XXXX XXX6 192

Identifiant de la banque : BOUSFRPP

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

61 286

Nombre de parts :

2,25

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : PHILIPPE

Déclarant 2 - Nom de naissance : ROBERT

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1 2,25
O				
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 37767	Déclar. 2 27169	Total
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	37767	27169		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3777	- 2717		
Salaires, pensions, rentes nets.....	33990	24452		58442
Revenus des locations meublées non professionnelles déclarés.....		102		
Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ⁵		102		
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer				102
Revenu brut global.....				58544
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				58544
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	244
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				*
Impôt avant réductions d'impôt.....				3912
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Dons : personnes en difficulté.....	Montant déclaré 134	Montant retenu 134	Montant réduction 101	
Frais de comptabilité : Nombre.....		1		
Montant.....	481	481	481	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 582
Impôt proportionnel.....				+ 31
Impôt total avant crédits d'impôt.....				3361
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré 31	Montant retenu 31		- 31
Cotisations syndicales.....		183	183	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 121
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				3209

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus professions non salariées ⁴⁶	102
BASE IMPOSABLE.....	102
Taux de l'imposition	9,70%
Montant de l'imposition.....	10

CSG - CRDS

PREL SOL	102
102	102
7,50%	8

Total des prélèvements sociaux nets.....

18

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³:

3209

Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

- 3436
+ 188

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....

- 39

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³:

* 0

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

39

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

61286

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

244

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....
Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés
Nets

Déclar. 1

2775
2498

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
16253

Déclar. 2
16253

Enfant(1)
8228

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

4052

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

+ 4114

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2023..... = 16394 = 16394 = 12342

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 5,51%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHOLET
SAID LOIRE
42 RUE DU PLANTY
49327 CHOLET CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 17 597 747 157

Référence de l'avis : 23 49 A160219 51

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

10 RUE HIPPOLYTE MAINDRON CHAMPT

49270 OREE D ANJOU

Numéro FIP : 490 15 26 4848247789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 49050

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP CHOLET
SAID LOIRE
42 RUE DU PLANTY
49327 CHOLET CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence : 19 936
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 09 17 597 747 157

Déclarant 1 - Nom de naissance : KERN

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1,50
		1		
Détail des revenus				Total
Salaires.....		Déclar. 1 22109		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2211		19898
Salaires, pensions, rentes nets.....		19898		
Revenu brut global.....				19898
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				19898
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				411
Décote.....				- 411
Impôt proportionnel.....				+ 5
Impôt total avant crédits d'impôt.....				5
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		5		5
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				* 0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				19936
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				38
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2021.....	16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**
 Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.